

349, rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 382-24 INSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 382-24 relatif à l'institution du comité consultatif agricole de la MRC de Lal Rivière-du-Nord a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion:

4 mars 2024

Dépôt du projet de règlement :

4 mars 2024

Adoption du règlement :

27 février 2024

Entrée en vigueur :

2 avril 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : http://mrcrdn.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2^e jour d'avril 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat

Directeur général et greffier-trésorier

Tél.: 450-436-9321 Téléc.: 450-436-1977 www.mrcrdn.gc.ca